

Organisation d'une Fan Zone à Yverdon-les-Bains à l'occasion de la Coupe du Monde de la FIFA 2026

Cahier des charges et informations complémentaires



Sommaire

<i>Préambule</i>	<i>p.2</i>
<i>Durée de la manifestation</i>	<i>p.2</i>
<i>Candidature</i>	<i>p.2</i>
<i>Cadre, imagination et définition du concept</i>	<i>p.2</i>
<i>Elaboration du budget, recherches de fonds</i>	<i>p.2</i>
<i>Engagement des collaborateurs/bénévoles, techniques et administratifs</i>	<i>p.3</i>
<i>Contacts et collaboration avec les partenaires</i>	<i>p.3</i>
<i>Convention</i>	<i>p.3</i>
<i>Coordination et direction de la manifestation</i>	<i>p.3</i>
<i>Calendrier</i>	<i>p.4</i>
<i>Jury</i>	<i>p.4</i>
<i>Critères de sélection</i>	<i>p.4-5</i>
<i>Dossier de candidature</i>	<i>p.5</i>

Préambule

En 2026, la Coupe du Monde de la FIFA sera organisée pour la première fois par trois pays hôtes – les États-Unis, le Canada et le Mexique. Cette édition marque ainsi une nouvelle ère pour le football international, tant par son envergure que par son ambition.

La Ville d'Yverdon-les-Bains souhaite que la Coupe du Monde 2026 puisse être aussi une fête populaire et un moment de rassemblement pour la population yverdonnoise et de la région. Elle souhaite à cette occasion la mise en place d'une Fan Zone aux jardins du Casino et/ou dans la patinoire municipale (hors glace).

L'objectif est d'animer et de dynamiser la Ville d'Yverdon-les-Bains, et d'offrir aux habitant-es de la commune et de la région une fête populaire et gratuite.

Durée de la manifestation

Le mandat est confié pour la durée de la Coupe du Monde de football 2026 qui se tiendra du 11 juin au 19 juillet 2026.

Candidature

Peuvent répondre à la mise au concours : les associations ou acteur-trices sportif-ves ainsi que les organisateur-trices d'événements, au bénéfice d'une expérience reconnue dans ce domaine.

Cadre, imagination et définition du concept

Le mandataire devra définir le thème, la ligne, la cohérence de la manifestation afin que celle-ci présente un maximum d'originalité et utilise le mieux possible les infrastructures des jardins du Casino et/ou de la patinoire municipale dans un esprit sportif, festif, convivial et populaire.

La manifestation doit s'adresser parallèlement aux habitant-es et aux visiteur-euses, à un public spontané et non sportif, ainsi qu'à des passionné-es de football. Elle doit pouvoir toucher différentes classes d'âge et doit intégrer les axes suivants :

- Interactivité avec le public et fair-play ;
- Promotion du sport et de l'activité physique par le biais d'entités locales et régionales ;
- Inclusion de l'ensemble de la population et accessibilité à tous les publics ;
- Collaboration avec les acteurs présents au jardin du Casino et/ou le restaurant de la patinoire ainsi que l'ensemble des acteurs locaux ;
- Gratuité de l'accès à la manifestation.

L'évènement doit avoir lieu aux jardins du Casino et/ou dans la patinoire d'Yverdon-les-Bains. La Ville met à disposition les infrastructures à un tarif préférentiel. Les accès aux différents lieux (vestiaires, stock, etc.) sont définis d'un commun accord par le biais d'un contrat de location. A noter que la patinoire d'Yverdon-les-Bains peut accueillir un maximum de 1'700 visiteur-euses dans le respect des normes incendies.

Elaboration du budget, recherches de fonds

Le budget de la manifestation doit être élaboré par le mandataire en incluant la recherche de fonds publics et privés, ainsi qu'une subvention communale indirecte comprenant la mise à disposition de l'espace public des jardins du Casino et/ou de la patinoire à un tarif préférentiel.

Pour l'utilisation des jardins du Casino, la tarification se fait selon la surface utilisée et le nombre de jours d'utilisation ainsi que le statut de l'entité ; allant ainsi de CHF 3'705 pour une association à but non-lucratif à CHF 13'455 pour une société à but commercial pour une durée de 39 jours.

La location de la patinoire sera facturée au mandataire CHF 17'000 pour 34 jours d'exploitation durant la période du 11 juin au 19 juillet 2026 avec une semaine de montage puis de jours de démontage (hors électricité).

Le mandataire devra adapter la réalisation de la manifestation aux moyens financiers qu'il a pu réunir et devra présenter au Service des sports et de l'activité physique un budget définitif. Au terme de l'évènement, il rendra un rapport d'activité ainsi que ses comptes révisés à l'autorité communale dans les 3 mois.

Engagement des collaborateur-trices/bénévoles, techniques et administratifs

Une fois le concept défini et sa pertinence financière vérifiée, le mandataire s'adjoindra la collaboration des personnes nécessaires à la réalisation du projet.

Il pourra s'appuyer sur le soutien et les compétences des équipes en place au Service des sports et de l'activité physique, selon des modalités et dans des limites à préciser dans une convention (c.f. "Convention" en page 3). Il sera responsable de l'engagement et de la rémunération de tous les collaborateur-trices, à l'exception du personnel du Service des sports et de l'activité physique. Il peut s'il le souhaite faire appel à des bénévoles.

Il aura également sous sa responsabilité la promotion de l'évènement (plan de communication, supports de communication, partenariat, contacts avec les médias, toutes formes de publicité, etc.).

Contacts et collaboration avec les partenaires

Outre sa collaboration avec le Service des sports et de l'activité physique, le mandataire devra contacter les services de police et de sécurité municipaux, afin de répertorier en amont toutes les contingences incontournables dans ce domaine. Il devra mettre au point avec ces services les stratégies nécessaires. De même, il collaborera avec le Service des énergies pour les besoins en électricité, le SDIS Nord vaudois pour la sécurité incendie, etc.

Le mandataire devra prendre également contact avec les partenaires présents aux jardins du Casino pour discuter des arrangements et synergies possibles en terme de vente de nourriture et de boissons ; et/ou avec le restaurant de la patinoire qui dispose quant à lui d'un droit de bouchon de 10% sur les ventes à la patinoire. Un arrangement pour d'autres dispositions doit être négocié directement avec le gérant du restaurant.

En cas d'utilisation de la patinoire, une synergie avec le Forget Yesterday Festival doit être établie pour la durée du Festival du 26 au 28 juin 2026 avec la prise en compte des phases de montage et démontage.

Le mandataire doit également collaborer avec le Canton pour l'annonce de la manifestation via POCAMA, avec une entreprise de sécurité pour assurer la sécurité lors des matchs à risques ainsi qu'avec SUISA pour le paiement des redevances liées à la retransmission des matchs.

Le mandataire devra également contacter les différentes sociétés locales et les écoles voire les sociétés de commerçant-es, afin de les impliquer d'une manière ou d'une autre dans la manifestation si le concept le permet.

Convention

Le mandat sera confié à une entité par le biais d'une convention de collaboration avec la Ville.

La convention assurera le cadre, notamment financier et logistique, de la manifestation.

Le mandataire sera encadré par le Service des sports et de l'activité physique qui aura pour objectif d'assurer le respect de la convention et de faciliter le travail du mandataire.

Coordination et direction de la manifestation

Le mandataire dirigera la coordination de toutes les instances impliquées afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation. Il en assurera la régie générale.

Calendrier

Afin qu'elle soit gérable dans les délais impartis, l'organisation de la manifestation devra tenir compte du planning suivant :

- 22 août 2025 mise au concours
- 15 octobre 2025 dernier délai de dépôt des candidatures
- Novembre 2025 sélection des candidatures
- Novembre 2025 présentation des projets à la Municipalité
- Dès décembre 2025 phase de concrétisation
(administration, recherche de fonds, communication, technique, logistique)
- Janvier 2026 présentation du projet définitif et du budget détaillé
- Mars 2026 dernier état des lieux
- Juin-juillet 2026 réalisation et exploitation de la Fan Zone
- Septembre 2026 débriefing et présentation des comptes finaux

Jury

Le Jury est composé du personnel communal suivant :

- François Armada, Municipal en charge des bâtiments, des jumelages ainsi que du sport et de l'activité physique
- Greg Perrenoud, Chef du service des sports et de l'activité physique
- Quentin Tonnerre, Adjoint au Chef du service des sports et de l'activité physique
- Léona Corti, Cheffe de projets – Service des sports et de l'activité physique
- Alain Bättig, Responsable d'exploitation installations sportives – Service des sports et de l'activité physique
- Amaëlle Champion, Cheffe de la Police du commerce – Service sécurité publique
- Guillaume Abetel, Délégué à l'économie – Service des finances

Critères de sélection

Le projet lauréat sera sélectionné par la Municipalité, sur proposition de son Service des sports et de l'activité physique (jury susmentionné), sur la base d'une analyse des documents rendus selon quatre critères spécifiques, chacun détaillés par une liste de sous-critères :

Qualité du projet

- Le projet se définit par une organisation rigoureuse (composition du comité, organigramme) ainsi qu'une planification temporelle claire ;
- Les personnes en charges de l'évènement ont des compétences adaptées ;
- La structure financière du projet est claire et réaliste ;
- Le projet prévoit une juste rémunération des parties prenantes, dans le respect des recommandations en vigueur ;
- Le projet prévoit des sources de financement diversifiées ;
- Le projet entre en adéquation avec les axes du Plan directeur du sport et de l'activité physique - Horizon 2030 ainsi que du Plan d'actions du sport et de l'activité physique 2021-2026.

Originalité du projet

- Le projet se démarque par sa cohérence et son originalité, exprimées dans le contenu, la forme et les moyens de promotion de l'activité physique mis en place ;
- Le projet se distingue de l'offre locale existante ;
- Le projet est ancré dans le tissu sportif, culturel, économique et social local et des partenariats sont établis avec ces acteur-trices.

Accessibilité

- La programmation prévisionnelle inclut des partenaires permettant de favoriser l'inclusion de publics diversifiés ;
- Le plan de communication prévisionnel prévoit des mesures spécifiques visant à inclure des publics diversifiés ;
- Les infrastructures sont adaptées aux personnes à mobilité réduite ;
- La manifestation est entièrement gratuite ;
- Le projet est inclusif au regard de la diversité potentielle des publics yverdonnois.

Durabilité

- Les prestataires prévisionnels du projet (infrastructures, etc.) sont principalement locaux ;
- La manifestation prévoit un plan d'action afin de minimiser ses déchets et de favoriser le recyclage (vaisselle réutilisable, etc.) ;
- L'infrastructure prévisionnelle prend en compte le caractère unique du site d'implantation (jardins du Casino et/ou patinoire) ;
- Les infrastructures sont pensées dans un souci d'économie et de mutualisation avec le tissu sportif, culturel, économique et social local ;
- Les dimensions sociales de la durabilité sont également prises en compte dans la programmation, la communication et la structure d'organisation (parité au sein des équipes et de la programmation, par exemple).

Pour chaque sous-critère, une note sera allouée allant de 1 à 5. Une moyenne sera ensuite allouée pour chaque critère. Une note moyenne sera ensuite allouée à l'ensemble du projet, selon la pondération suivante :

- Originalité : 30%
- Qualité : 30%
- Accessibilité : 20%
- Durabilité : 20%

C'est cette note qui permettra ensuite à la Municipalité de faire un choix. La décision de la Municipalité ne sera pas sujette à recours, dès lors que l'appel à projets n'est pas soumis aux marchés publics.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

1. Une lettre d'accompagnement ;
2. une présentation de l'association et/ou des organisateur-trices (statuts, CV et expérience) ;
3. une présentation du projet, selon le cahier des charges (concept global, projet, budget, plan de financement, organigramme, communication et planning général)

Le dossier de candidature doit être envoyé par courrier postal ET par email avant le 15 octobre 2025.

Adresse postale : le dossier de candidature doit parvenir sous enveloppe fermée par voie postale en recommandé avec la mention "Fan Zone 2026" à l'adresse suivante : Service des sports et de l'activité physique, Rue du Nord 1, Case postale 355, 1401 Yverdon-les-Bains.

Adresse email : le dossier de candidature doit parvenir par voie numérique avec la mention "Fan Zone 2026" à l'adresse suivante : info.sports@yverdon-les-bains.ch.

Des compléments d'information peuvent être demandés à Madame Léona Corti, Cheffe de projets au 024 423 60 85 ou par email à leona.corti@yverdon-les-bains.ch.